



CONFERENCE INTERAFRICAINNE DE LA PREVOYANCE SOCIALE

25^{ème} SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES DE TUTELLE
DE LA PREVOYANCE SOCIALE

Dakar, les 14 et 15 décembre 2017

COMMUNIQUE FINAL DU CONSEIL DES MINISTRES

La 25^{ème} session ordinaire du Conseil des Ministres de Tutelle de la Prévoyance Sociale des pays membres de la Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale (CIPRES), s'est tenue à Dakar, en République du Sénégal, les 14 et 15 décembre 2017.

Elle a été officiellement ouverte par son Excellence Monsieur **Mahammed Boun Abdallah DIONNE**, Premier Ministre de la République du Sénégal et présidée, conformément aux dispositions statutaires, par Monsieur **SAMBA SY**, Ministre du Travail, du Dialogue Social, des Organisations Professionnelles et des Relations avec les Institutions de la République du Sénégal, Président en exercice du Conseil des Ministres de la Conférence au titre de l'année 2018.

A L'ISSUE DE SES TRAVAUX, LE CONSEIL A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

1. Election du Président du Conseil des Ministres

Conformément à l'article 8 alinéa 1 du Traité instituant la Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale (CIPRES), le Conseil a élu à l'unanimité, et par acclamations, Monsieur **SAMBA SY**, Ministre du Travail, du Dialogue Social, des Organisations Professionnelles et des Relations avec les Institutions de la République du Sénégal, Président en exercice du Conseil des Ministres de la Conférence au titre de l'année 2018.

Le Conseil a félicité le Président sortant, Monsieur Mohamed Ben OMAR, Ministre de l'Emploi, du Travail et de la Protection Sociale de la République du Niger, pour avoir exercé avec éclat, son mandat.

Le Conseil a également félicité le Président entrant et l'a assuré du soutien de ses Pairs pour l'accomplissement de sa mission durant son mandat.

2. Examen et adoption du compte rendu de la 24^{ème} session ordinaire du Conseil des Ministres de tutelle de la prévoyance sociale tenue le 09 juin 2017 à Genève (Suisse)

Le Conseil a adopté le compte rendu de sa 24^{ème} session ordinaire tenue le 09 juin 2017 à Genève (Suisse).

3. Examen et adoption des projets du plan d'actions et du budget de l'exercice 2018

Le Conseil des Ministres a examiné les projets de plan d'actions et de budget de l'exercice 2018 de la Conférence.

A la suite des éclairages apportés sur certains points par le Secrétaire Exécutif et le Président de la Commission de Surveillance, le Conseil a adopté le plan d'actions et le budget de la Conférence au titre de l'exercice 2018, intégrant le coût de la construction du siège.

Ce budget est arrêté en recettes et en dépenses à la somme de : deux milliards cinq cent soixante-dix millions soixante-dix mille francs (2 570 070 000) FCFA.

Les dépenses se composent comme suit :

- Dépenses d'investissement : 1 125 035 000 FCFA ;
- Dépenses de fonctionnement : 1 445 035 000 FCFA.

En outre, faisant suite à la proposition du Comité d'Experts, le Conseil a autorisé l'adoption d'un Règlement de report des crédits relatifs aux activités budgétisées non exécutées, à compter de l'exercice 2019.

4. Examen et adoption du rapport annuel 2016 du Secrétaire Exécutif

Le Conseil a adopté le rapport annuel 2016 du Secrétaire Exécutif.

Il a exprimé des préoccupations relatives à la non production des données statistiques comptables et financières par certains Organismes de Prévoyance Sociale.

Par conséquent, il a instruit lesdits organismes à faire les efforts nécessaires pour y remédier dans les meilleurs délais.

Prenant en compte l'avis du Comité d'Experts, le Conseil a autorisé le Secrétaire Exécutif à publier le rapport annuel 2016, après intégration des données de la CSS du Sénégal, de l'INAM du Togo et de l'INPS du Mali.

5. Nomination du Chef de la Cellule Appui-Conseil

Le Conseil a pris connaissance du déroulement et des résultats du concours de recrutement et a décidé de nommer Monsieur Parfait Kanéoulou ZOZAN de la République de Côte d'Ivoire, Chef de Cellule Appui-Conseil, pour un premier mandat de cinq (05) ans.

6. Nomination des Inspecteurs régionaux issus du 7ème concours

Le Conseil a pris connaissance du déroulement et des résultats du concours de recrutement et a décidé de nommer comme Inspecteurs Régionaux, pour un premier mandat de trois (03) ans, les personnes ci-après :

- M. ANDRIAMANALINA Fanomezantsoa Marco, Inspecteur de la Cellule Appui-Conseils (Madagascar) ;
- M. NZAHOU Dieu-Donné, Inspecteur Régional de la Prévoyance Sociale (Gabon).

7. Communication de Monsieur le Vice premier-Ministre, chargé de la Fonction Publique, de la Réforme de l'Etat, du Travail et de la Sécurité Sociale relative à l'organisation du premier forum sur la Couverture Maladie

Le Conseil a suivi la communication de Monsieur le Vice premier-Ministre, chargé de la Fonction Publique, de la Réforme de l'Etat, du Travail et de la Sécurité Sociale de la République du Congo à travers laquelle il a indiqué qu'en raison des contraintes conjoncturelles, son pays n'est plus en mesure d'organiser le premier forum sur la Couverture Maladie dans la zone CIPRES initialement prévu en 2017.

Le Conseil a pris acte et a remercié Monsieur le Vice Premier-Ministre pour cette communication.

La République du Mali ayant manifesté sa volonté d'abriter cet évènement, le Conseil a décidé de lui attribuer l'organisation du premier forum sur la couverture maladie dans la zone CIPRES. Toutefois, la période de sa tenue sera communiquée ultérieurement par ce pays.

8. Note au Conseil des Ministres relative à la réunion du Groupe de travail de Haut Niveau tenue du 21 au 23 août 2017 à Brazzaville au Congo

Le Conseil a pris connaissance des conclusions de la réunion du Groupe de Travail de Haut Niveau tenue à Brazzaville au Congo du 21 au 23 août 2017. Il a demandé et obtenu des précisions sur les questions en instance au niveau du Groupe de Travail.

Prenant en compte l'avis du Comité d'Experts, le Conseil a autorisé la poursuite des activités du Groupe de Travail de Haut Niveau pour lui permettre d'examiner en cas de besoin, tout sujet à lui confié et de lui soumettre les conclusions au fur et à mesure de la tenue de ses sessions.

9. Note au Conseil des Ministres relative aux modalités de mise en œuvre et de fonctionnement du Fonds d'Investissement Africain (FIA) des Organismes de Prévoyance Sociale des Etats membres de la CIPRES

Le Conseil a pris acte des travaux réalisés par le cabinet FINACTU relatifs aux modalités de mise en œuvre et de fonctionnement du Fonds d'Investissement Africain (FIA).

Prenant en compte l'avis du Comité des Experts, le Conseil a autorisé la mise en place effective du FIA. Il charge en outre le Secrétaire Exécutif, en rapport avec les OPS et l'accompagnement du cabinet FINACTU de procéder à ladite mise en place et de lui rendre compte au cours de la prochaine session du Conseil.

10. Note au Conseil des Ministres relative à l'élaboration d'un Socle juridique de Sécurité Sociale pour les Etats membres de la CIPRES

Le Conseil a pris connaissance de la note relative à l'élaboration du socle juridique de sécurité sociale des OPS des Etats membres de la zone CIPRES et approuvé ledit projet.

Tout en relevant l'importance de ce projet, il a souhaité qu'il soit accordé aux Etats un délai leur permettant d'échanger en interne avec les différents partenaires sociaux en ce qui concerne l'institution de la retraite complémentaire obligatoire.

Prenant en compte l'avis du Comité d'Experts, le Conseil a donné instruction au Président de la Commission de Surveillance et au Secrétaire Exécutif de mettre en place un Comité Technique composé de deux (02) Experts par Etat membre, qui sera chargé d'élaborer, sous leur contrôle, les projets de textes qui seront transmis au Conseil des Ministres.

11. Note au Conseil des Ministres relative à la mise en place de la comptabilité analytique dans les Organismes de Prévoyance Sociale des Etats membres

Le Conseil a pris connaissance des travaux réalisés pour la mise en place de la comptabilité analytique au sein des OPS de la zone CIPRES dont le document amendé leur a été transmis pour d'éventuelles observations.

Il a autorisé le Secrétaire Exécutif à finaliser ledit document afin de le lui présenter à la session de Genève pour adoption.

12. Note au Conseil des Ministres relative à la mise en œuvre des principales recommandations issues du 1er Forum sur la retraite dans la zone CIPRES

Le Conseil a été informé de l'organisation d'un forum national sur la retraite par le Burkina Faso et le Gabon, qui ont transmis leurs conclusions au Secrétariat ainsi que des diligences en cours au sein de certains Etats en vue de la mise en œuvre des recommandations du premier forum sur la retraite.

Par ailleurs, le Sénégal a transmis au Secrétariat Exécutif la feuille de route thématique sur la réforme des retraites au Sénégal à l'issue de la deuxième conférence sociale organisé en 2017.

Suivant l'avis du Comité d'Experts, le Conseil demande aux pays membres, de prendre les dispositions nécessaires en vue de l'application des principales recommandations notamment l'organisation du forum national afin de renforcer les thématiques des prochains forums internationaux sur la retraite dans la zone CIPRES.

13. Note au Conseil des Ministres relative à la mutualisation des systèmes d'information des Organismes de Prévoyance sociale

Le Conseil des Ministres a pris acte de la note relative à la mutualisation des systèmes d'information des Organismes de Prévoyance Sociale.

Prenant en compte l'avis du Comité d'Experts, le Conseil a demandé au Secrétariat Exécutif de différer l'examen de ce dossier à sa prochaine session ordinaire de Genève, afin de permettre aux Directeurs des Systèmes d'Information de prendre en compte les observations pertinentes faites par les Experts.

14. Point sur l'exécution des décisions prises par le Conseil des Ministres lors de ses 23ème et 24ème sessions ordinaires tenues respectivement à Niamey au Niger en décembre 2016 et à Genève en Suisse en juin 2017

Le Conseil a pris acte du niveau satisfaisant d'exécution de ses décisions.

Il a félicité le Secrétaire Exécutif pour les diligences accomplies dans la mise en œuvre de ses décisions et recommandations.

15. Point sur la ratification du Traité révisé de la CIPRES

Le Conseil a été informé de la ratification du Traité révisé par trois (03) Etats : le Burkina Faso, le Mali et le Niger. Il a adressé ses félicitations à ces Etats et a encouragé les autres membres à accélérer le processus de ratification.

16. Point sur la situation des contributions des Etats membres au budget de la Conférence

Le Conseil des Ministres, après avoir pris connaissance de la situation des contributions des Etats membres, s'est réjoui des efforts accomplis par tous les Etats en vue de s'acquitter de leurs contributions.

Le Conseil a félicité l'ensemble des Etats et les a exhorté à poursuivre dans cette voie.

Concernant la Guinée Equatoriale, le Conseil a demandé au Président entrant de poursuivre les démarches auprès de la Guinée Equatoriale aux fins de permettre à ce pays membre de reprendre ses activités au sein de la Conférence.

S'agissant de ses contributions, le Conseil a décidé de suspendre les appels de cotisations de cet Etat et de considérer la situation de la créance qui lui avait été communiquée lors de la réunion de Lomé.

17. Choix du pays devant abriter la 27^{ème} session ordinaire du Conseil des Ministres

Conformément à l'article 8 du Traité révisé, instituant la Conférence, il revient à la République du Tchad d'abriter la 27^{ème} session ordinaire du Conseil des Ministres.

Cependant, en raison des contraintes de calendrier évoquées par le Tchad, rendant difficile la tenue de cet évènement en 2018, et prenant en compte la manifestation d'intérêt de la République de Madagascar pour abriter la 27^{ème} session ordinaire de la CIPRES, le Conseil a décidé de confier l'organisation de cette session à ce pays.

Il a adressé ses remerciements aux Autorités de Madagascar et les invite à confirmer cette acceptation par une note officielle.

18. Communication sur « la mutualisation des systèmes d'information des Organismes de Prévoyance sociale »

Le Conseil a pris acte des conclusions et avis du Comité d'Experts à la suite de la Communication présentée par les Directeurs des Systèmes d'Information portant sur la mutualisation des systèmes d'informations des Organismes de Prévoyance Sociale.

Les conclusions issues de cette communication et des échanges qui ont suivis, ont été examinés dans le cadre du point 13.

19. Divers.

Au titre des divers, le Conseil a évoqué les questions relatives au financement du budget et à l'opportunité du changement de la dénomination de la CIPRES en Conférence Interafricaine de la Protection Sociale.

Compte tenu de l'importance de ces sujets, le Conseil a demandé qu'une réflexion soit menée par le Groupe de Travail de Haut Niveau et que les conclusions lui soient soumises à sa prochaine session.

Fait à Dakar, le 15 décembre 2017

LE CONSEIL